



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 33

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	

Membres absents :

Madame Céline TONOT	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN- CLAUDET

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Fondation Nationale des Sciences Politiques (Sciences Po Dijon) - Convention de partenariat - Années universitaires 2014-2017 - Prorogation - Avenant n°7 – Demande de subvention 2024

Dijon métropole réaffirme son soutien à l'enseignement supérieur, qui comme la recherche et le transfert de technologie, est un outil d'attractivité et de développement de notre territoire, et permet de donner à la capitale régionale une envergure nationale et internationale. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, Dijon Métropole accompagne Sciences Po Dijon aux côtés de la Ville de Dijon.

En 2014, une convention cadre de partenariat, conclue pour les années universitaires 2014-2017, est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques, le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de contribuer au financement du premier cycle Est-européen de Sciences Po Dijon autour de 3 axes principaux :

- poursuivre le développement à Dijon d'un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;
- développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon.

La convention cadre a fait depuis l'objet de 6 avenants de prolongation d'une année pour les années universitaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Durant l'année académique 2023-2024, le campus de Sciences Po Dijon compte : 270 étudiants de 28 nationalités différentes dont 184 sur site (2 promotions de 91 étudiants et 2 en échange).

Pour rappel, l'effectif de l'école en 2001 s'élevait à 35 étudiants L'objectif initial (l'accueil de 120 étudiants sur les 3 années d'études) a été atteint dès 2004 et très largement dépassé depuis (plus 225% à la rentrée 2023). Il est à noter que le campus de Dijon possède une forte attractivité, en constituant notamment des viviers de recrutement dynamiques et de qualité en Europe centrale et orientale. Son attractivité a aussi fortement progressé auprès des candidats français.

En 2023 :

- 1534 candidats postulant pour Sciences Po via Parcoursup ont placé le campus Dijon parmi leurs 2 choix (sur 7 possibles, sans compter les double-diplômes ; +244 par rapport à 2022)
- 134 l'ont fait pour les internationaux passant par la Vie Académique Internationale (+ 21 par rapport à 2022)
- 127 pour les candidats issus des lycées **Conventions Education Prioritaire (CEP)** (+45 par rapport à 2022).

Au vu des atouts en termes d'attractivité et de rayonnement de notre territoire que représente le campus Sciences Po Dijon, avec des effectifs toujours croissants, il est proposé que Dijon métropole poursuive, avec la Ville de Dijon, son soutien et proroge la durée de la convention d'un an par un avenant N°7 conclu au titre de l'année 2024. Faisant suite au courrier adressé au Président de Dijon Métropole en date du 17 juillet 2024 demandant le renouvellement de la subvention, il est proposé que Dijon Métropole verse à la Fondation Nationale des Sciences Politiques une subvention de 182 360 €. Ce montant est composé comme suit :

- 123 000 € de fonctionnement,
- 27 360 € destinés au versement des bourses d'études pour les étudiants étrangers,
- 32 000 € pour le co-financement du loyer pour le site actuel du campus sis avenue Victor Hugo.

Dijon métropole soutient par ailleurs le projet d'installation du campus Sciences Po sur le site Maret par une contribution au CPER 2021-2027 de 3,1 M€ (2,1 M€ pour Sciences-Po et 1 M € pour l'ESM), sur un montant total de 16 M€ (dont 12 M€ pour Sciences-Po et 4 M€ pour l'ESM). A la date de juillet 2024 cette installation est prévue en 2028 au plus tard.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 à la convention de partenariat intervenant entre La Fondation Nationale des Sciences Politiques, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte découlant de cette convention ;
- **d'attribuer** à la Fondation Nationale des Sciences Politiques d'une subvention de 182 360 € sur le budget de l'exercice 2024.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	